

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Date de la convocation
26.09.2023

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille vingt trois,
le cinq octobre,
à 19 H 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,
M. LAMBERT, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

Mme LIEBOT, Mme MIRAULT, Mme ETOURNEUX.
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de Mme Laurence ETOURNEUX à M. Dominique TOURAINE

ABSENTS :

M. DAZAS, Mme MAUBERGER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Prolongation de mise à disposition de personnel CCAS auprès de la communauté
de communes du pays loudunais**

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Madame MENANTEAU Patricia est mise à disposition auprès de la Communauté de
Communes du Pays Loudunais (CCPL) par le CCAS de de Loudun depuis le 1^{er} janvier
2017 et ce pour effectuer 2 heures d'entretien hebdomadaires à l'Office du tourisme de
Loudun. Pour ce faire, deux conventions successives ont été établies. La première, pour
une période de 3 ans, du 01/01/2017 au 31/12/2020, renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 3
ans soit jusqu'au 31/12/2022.

Afin de régulariser pour l'année 2023, il convient de renouveler cette convention
pour la période du 1^{er}/01/2023 au 31/08/2023.

Cette proposition a reçu l'avis favorable du CST lors de sa réunion en date du 11
Septembre 2023.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ...1.7.OCT., 2023...

Publié le : ...1.7.OCT., 2023.....

Notifié le :

Postérieurement au 01/09/2023, la CCPL recrutera du personnel directement auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent le Président ou sa représentante à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

